



## COMPTE RENDU SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> MARS 2010

Excusés : Christine PERCHER, Gérard HAISSANT,

### **Demande de subvention pour projet d'animation organisé par la bibliothèque municipale.**

La bibliothèque municipale propose une animation destinée aux enfants de moins de 3 ans accompagnés de leurs assistantes maternelles. Sept interventions seront données durant l'année 2010, pour un montant total de 354.20 € TTC. Le Conseil Municipal, accepte ce projet d'animation et décide à l'unanimité de solliciter une subvention à la Communauté de Communes.

### **Contrôle des installations électriques – avenant au contrat initial**

Suite à l'acquisition du local technique situé 1 rue des Châtaigniers, le Conseil Municipal décide de modifier le contrat initial établi avec le Bureau Véritas de St Grégoire. Les conditions financières de cet avenant sont les suivantes :

- visite initiale 2010 : 320 € HT
- visite périodique : 190 € HT

### **Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel – mise en concurrence des entreprises d'assurance.**

Les contrats d'assurance statutaire CNRACL et IRCANTEC proposés par le Centre de Gestion prendront fin le 31 décembre 2010. Afin de poursuivre cette prestation indispensable pour les collectivités et de pouvoir de nouveau proposer un contrat de groupe, le Conseil Municipal, autorise le Centre De Gestion 35 à négocier et mettre en concurrence pour le compte de la Commune.

### **Présentation du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays des Vallons de Vilaine**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à ce rapport sans observation particulière.

### **Désignation d'un délégué « SDE 35 »**

Suite à la création du Syndicat Départemental d'Energie 35 à compter du 1<sup>er</sup> mars 2010, et à la demande de la Préfecture d'Ille et Vilaine, le Conseil Municipal désigne Mr Xavier GERARD délégué au S.D.E 35.

### **Vente de biens situés dans le périmètre du droit de préemption**

Le Conseil Municipal, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

Sur la vente des propriétés suivantes :

- Parcelle ZB 203, d'une superficie de 510 m<sup>2</sup>, située Résidence de la Guesdonnière, (lot n°4). -
- Parcelle AB 676, d'une superficie de 1379 m<sup>2</sup>, située 12, allée des Vignes.

### **Aménagement de ventilation dans le vide sanitaire de l'école Henri Dès - choix de l'artisan**

Concernant les travaux de ventilation au niveau du vide sanitaire à l'école Henri Dès, le Conseil Municipal décide de retenir la société moins disante à savoir : Sarl JOUAUX pour un montant de 2 518 € HT.

### **Budget du Centre de Loisirs**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour l'année 2010 concernant l'accueil de loisirs pour l'année 2010, proposée par la Fédération Familles Rurales. Le coût de cette prestation à la charge de la Commune pour l'année 2010 (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre) s'élève à 33 356 € TTC.